

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Marie Martel

<https://www.cadre21.org/membres/b43e2abebe79b4dd93edc746>

Date d'obtention : 2020-10-15 19:26:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode bien ficelée qui permet d'uniformiser les interventions auprès des jeunes impliqués dans une situation de pornographie juvénile. Il est essentiel de suivre les étapes de la méthode Sexto afin d'évaluer la gravité des gestes posés, l'étendue de la situation ainsi qu'identifier les personnes impliquées. Il est important de ne jamais consulter les images ou vidéos qui peuvent être de la pornographie juvénile puisque cela est considéré comme une infraction criminelle. Cette méthode permet également la collaboration entre les intervenants scolaires et le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'intervenir efficacement et dans les règles auprès de jeunes impliqués dans une situation de sextage. Je serai donc plus outillée et me sentirai davantage en confiance si une telle situation survient. La méthode Sexto nous permet de recueillir le maximum d'informations sans nous compromettre nous-même.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est essentiel de protéger l'intégrité des élèves impliqués en nous assurant de la confidentialité du dossier. Il sera essentiel de soutenir la victime et les témoins de la situation en question. Je ferai attention de bien suivre les étapes de la grille d'évaluation de l'incident afin d'évaluer correctement la gravité de celui-ci. Il faudra également que je reste prudente face à la propagation des photos et/ou des vidéos en la stoppant. Il sera important de ne pas interroger l'instigateur et d'informer immédiatement le service de police lorsque la situation est un acte malveillant.